Compte-rendu du conseil municipal du 1er juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier juin à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à L'Espace Saint Arnoult en séance publique sous la présidence de Monsieur Benoît LARVOR, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Benoît LARVOR, Maire – Josette LE PONNER, Didier LASSALLE, Marc GUILLAUME Adjoints – Claude GALLAIS, Evelyne DRION, Laëtitia OGER, Marc LE BOUDEC, Lionel GUILLOU, Cédric LE GALL.

ABSENTS EXCUSES:

Delphine SEBILLE ayant donné pouvoir à Evelyne DRION Lionel PECQUEUR ayant pouvoir à Claude GALLAIS Laurence GLOUX Arnaud LE GOFF ayant donné pouvoir à Benoît LARVOR Laurence GLOUX

ABSENT :

Monsieur Marc LE BOUDEC a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1. Restitution de la prospective financière de Mr PLEVIN du cabinet EFG (sujet à huis clos),
- 2. Délégation de pouvoir au Maire pour signature des emprunts dans le cadre de la restructuration de la dette,
- 3. Décision Modificative n°2,
- 4. Validation devis : changement de la chaudière de l'école,
- 5. Questions diverses.

Le Maire présente au Conseil Municipal le faire-part de naissance envoyé par Mr et Mme Marc LE BOUDEC

1. Restitution de la prospective financière de Monsieur PLEVIN du cabinet EFG

Le Maire rappelle au conseil municipal que lorsque le budget prévisionnel est établit, pour la partie fonctionnement, les recettes sont sous-estimées et les dépenses gonflées, le but étant de rester prudent.

Le premier travail réalisé par la commission finances a été sur la section fonctionnement. L'objectif a été de se rapprocher de la réalité pour se projeter sur la capacité de financement.

Concernant la section investissement, ont été étudiés les projets programmés sur le mandat 2020-2026. La commission a donc repris le programme annoncé lors de la campagne électorale. L'objectif de cette section était d'étudier le besoin en financement.

Il rajoute enfin qu'une ligne de 30 000 € supplémentaire a été rajoutée tous les ans en section d'investissement afin de parer à d'éventuels imprévus.

Monsieur PLEVIN présente ensuite l'étude, ainsi que les 4 possibilités qui s'offrent à la commune (la 1ère étant de ne rien modifier à l'existant).

Il termine en expliquant qu'il n'ira pas négocier directement auprès des banques. Ces dernières refusant les « fusions » de crédits. La Commune effectuera directement ses demandes pour un nouvel emprunt. Toutes les réponses lui seront communiquées.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir le scénario où les prêts Crédit Agricole sont fusionnés et ceux de la Caisse des Dépôts et Crédit Mutuel de Bretagne sont refinancés par un emprunt nouveau.

2. <u>Délégation de pouvoir au Maire pour signature des emprunts dans le cadre de la restructuration de la dette</u>

Afin de pouvoir effectuer les négociations et pouvoir signer les documents dans les délais impartis, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le nouveau contrat ainsi que tous les documents nécessaires au dossier.

Le Maire informe que lors de la commission finances, il a été réalisé des hypothèses d'augmentation de la population si les logements Terre d'Armor Habitat étaient réalisés. La DGF en serait fortement augmentée (environ 40 000 €). Il rajoute que la commission qui devait se tenir le 16 mai afin d'étudier la faisabilité du dossier a été reportée au 16 juin. Il termine en expliquant qu'il était possible d'effectuer les mesures de la voirie en interne. Il n'y a pas d'obligation de passer par un cabinet géomètre.

3. <u>Décision Modificative n°2</u>

Dans le cadre de la restructuration, le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre 16 - Article 166 : -141 609,00 € Chapitre 16 - Article 1641 : +140 609,00 €

Le Conseil Municipal donne son accord.

4. Validation devis : changement de la chaudière de l'école

Le Maire informe qu'il n'était pas prévu de changer la chaudière de l'école cette année. Cependant, les chaudières au fuel seront bientôt interdites à la vente. Il rajoute qu'il n'est pas souhaitable d'installer une pompe à chaleur car pour pouvoir chauffer l'école, il en faudrait une grosse, ce qui engendrerait beaucoup de bruit pour les logements et habitations proches. Passer en mode électrique imposerait de changer tous les radiateurs de l'école. De plus, le fuel reste économique, même s'il augmente.

Josette LE PONNER rappelle que l'isolation de l'école n'est pas complète. Le Maire lui répond qu'une isolation avait été réalisée par le plafond.

Le Maire présente un devis d'Emmanuel JOSSELIN s'élevant à 7 748,16 € HT, soit 8 522,98 € TTC. Didier LASSALLE rajoute qu'avec la flambée des matières premières, il faut rajouter 4% au devis présenté.

Le Conseil Municipal valide le devis.

Didier LASSALLE rajoute que les 2 logements, actuellement raccordés sur le chauffage de l'école deviendront indépendant. Les radiateurs seront changés et passeront à l'électrique.

5. Validation devis Imprimerie du Centre Bretagne

Marc GUILLAUME informe qu'un guide des informations utiles a été réalisé par la commission communication. Il regroupe les coordonnées complètes d'élus et d'instances que la population peut avoir besoin de contacter. Ce livret sera renvoyé à la commission pour validation finale.

Il rajoute qu'il souhaiterait qu'il soit distribué dans les boîtes aux lettres avec le bulletin qui sortira fin juin. Il faut compter 10 jours pour l'impression des documents.

Le Conseil Municipal valide l'impression de 350 exemplaires du guide au prix de 756 € HT.

6. Validation devis Théaud

Didier LASSALLE informe qu'avec Jean-Claude CARREE, il a fait le tour de la commune afin de répertorier les zones où du point à temps sera nécessaire.

Le Maire rappelle que du dos d'âne devant la rue d'Hilvern jusqu'à la sortie d'Hirgouët, la route sera refaite par LCBC. En effet, cette dernière avait été déclarée d'intérêt communautaire. Elle va retomber dans le domaine communal mais avant, elle sera remise en état.

Marc LE BOUDEC souhaiterait savoir quand le tracteur de la commune sera réparé. En effet, l'herbe est très haute, ce qui rend certains secteurs et carrefours dangereux.

Didier LASSALLE lui répond qu'il devrait être réparé courant de la semaine 24 et qu'il n'a pas été possible d'avoir un tracteur de prêt.

Marc LE BODEC informe qu'il a dégagé avec d'autres agriculteurs le carrefour situé route de Pontivy mais que ce n'est ni leur rôle, ni celui de l'employer communal de le faire, surtout que la zone est dangereuse. Le Maire va contacter les services de l'Etat.

Le Maire présente ensuite un devis envoyé par l'entreprise Théaud pour le balayage des routes qui seront utilisées par la Ronde des Vallées. Le devis s'élève à 826 € HT pour 7h de balayage. Le conseil municipal donne son accord.

Didier LASSALLE rajoute que le balayage sera effectué le 11 août.

7. Aide famille ukrainienne

Josette LE PONNER informe qu'une famille de 3 personnes (la grand-mère, la mère et le fils) est arrivée chez un particulier, Monsieur et Madame COLLET d'Hirgouët. Pour le moment, ils n'ont reçu aucune aide financière de l'Etat. Tout est financier par la famille accueillante.

Elle rajoute que le transport à la demande a été mis en place. Cependant, c'est Madame COLLET qui règle tous les trajets, ce qui lui revient à 45 € par semaine, soit 225 € pour le mois de juin. En effet, la famille ukrainienne a 2 fois par semaine, des cours de français sur Loudéac. Elle perçoit également les Restos du Cœur et la Croix Rouge.

Lorsque la famille percevra l'aide financière de l'Etat s'élevant à 620 € par mois, elle ne pourra pas régler les trajets de transport à la demande car la carte bancaire qui leur a été donné leur permet uniquement les règlements par carte bancaire. Il n'est pas possible de retirer de l'espèce, unique règlement accepté pour le service du transport à la demande.

Josette LE PONNER propose donc au Conseil Municipal de prendre en charge le coût du transport à la demande pour le mois de juin, soit 225 €.

Le Conseil Municipal donne son accord. Cette somme sera donc versée directement à Madame COLLET

8. Questions diverses

- Le Maire informe que le recrutement pour le remplacement de René JOLY a été effectué. 3 candidats ont été reçus.
 - Au départ, la candidature d'un homme ressortait mais lors de l'entretien, il s'est avéré que les projets de cette personne dépassaient le cadre demandé dans l'offre d'emploi publiée. En effet, il souhaitait développer la cantine municipale en cuisine centrale qui aurait pu desservir Saint Maudan et Saint Caradec. Après discussion cette personne a clairement dit ne pas être intéressée par le poste.
 - La personne retenue est donc une femme de nationalité brésilienne de 45 ans environ qui a travaillé en restauration où il était servi parfois plus de 1000 repas. Elle travaille actuellement sur Bréhan en cuisine. Elle semble très motivée. Le Maire rajoute qu'elle travaillera une semaine en binôme avec René fin juin.
- Le Maire informe qu'il a reçu un mail de LCBC informant que le semi-marathon aura lieu le 2 octobre prochain. LCBC propose aux élus de courir aux couleurs de la communauté de communes, que ce soir par équipe municipale ou sous forme de relai. Les frais seront supportés par LCBC et un dossard sera donné à chacun. Le Maire demande aux élus intéressés de revenir rapidement vers le secrétariat de mairie afin d'envoyer les inscriptions. Il termine en informant qu'il va probablement s'inscrire.
- Le Maire informe qu'il a rencontré une personne naturopathe qui cherche un local professionnel sur le territoire. Il propose au conseil de mettre à disposition l'ancienne bibliothèque, moyennant un loyer mensuel.
 Josette LE PONNER lui répond qu'il était prévu que l'ancienne bibliothèque soit mise à disposition de l'école et de L'Hémondanaise. Elle rajoute qu'il n'y a pas de sanitaires.
- Lionel GUILLOU demande s'il est prévu de faire quelque chose pour améliorer la réception des portables.
 Le Maire lui répond que la mairie a été destinataire d'un mail dans lequel il est demandé de répertorier les zones où ça ne capte pas. Il demande donc à chacun de répertorier les problèmes de connexion en fonction de son secteur et de faire remonter les informations en mairie. Il rajoute qu'il est possible qu'une antenne soit installée. Lionel GUILLOU lui demande si cette installation aurait un coût pour la commune. Le Maire lui répond que non.
- Claude GALLAIS remarque que les poubelles ont été ramassées samedi au lieu de vendredi. Marc GUILLAUME lui répond que c'était dû au jour férié et que ça avait été signalé sur le planning reçu en début d'année.
- Evelyne DRION souhaiterait savoir quand le bourg sera fleuri. Didier LASSALLE lui répond que les jardinières sont chez Yves MICHEL. Il rajoute qu'auparavant ils étaient 3 au technique et que maintenant, ils ne sont plus que 2 car Fabienne LE DELMAT est à l'école.

- Didier LASSALLE informe que la douche a été installée dans le logement occupé par Madame ALLO. Il a alors été en contact avec sa tutrice afin d'organiser les travaux. Le temps des travaux, les chats ont été mis en pension, aux frais de Madame ALLO.
- Le Maire informe que Monsieur GUEGAN a pris contact avec lui et s'est excusé pour les désagréments causés par ses chats. Il l'a également informé qu'il allait se séparer de beaucoup de chats et n'en garder que 2. Le Maire lui a répondu qu'il était d'accord mais a demandé à Monsieur GUEGAN de faire stériliser les chats qu'il voulait garder. Le Maire rajoute que la commune n'a plus le droit de faire des campagnes de destructions car les chats sont désormais une espèce protégée.
- Josette LE PONNER informe que la fête de Cap Sport aura lieu le 15 juin prochain à Saint Caradec. Elle rajoute que le coût de la journée s'élevant à 500 € sera supporté par l'ASCRL.
- Evelyne DRION demande au Maire s'il a eu un retour concernant le Son de Bretagne.
 Le Maire lui répond qu'il attend la date définitive mais que ce sera probablement le
 28 juillet. Il rajoute qu'il a proposé le Moulin de Belle Isle mais qu'il est actuellement
 en cours de transaction. Le dossier étant en cours, il n'a pas encore les coordonnées
 du futur propriétaire pour demander son autorisation. A priori, si la transaction abouti,
 le Moulin deviendrait un centre de télétravail.
- Josette LE PONNER souhaite informer le Conseil Municipal d'un problème rencontré le 17 mai dernier. Le CIAS l'a contacté pour lui signaler le décès de Mr Roland HARNOIS. Elle s'est donc rendue sur place. Elle a contacté différents cabinets médicaux qui lui ont tous répondus qu'aucun médecin n'était disponible. Elle a alors pris contact avec la gendarmerie de Loudéac qui a réquisitionné son médecin traitant. A défaut de l'intervention de la gendarmerie, elle aurait dû contacter le procureur de la République.

Elle rajoute qu'après diverses recherches, il s'est avéré que Monsieur Harnois avait 13 frères et sœurs, dont 11 encore en vie. Elle a réussi à prendre contact avec 3 d'entre-eux qui lui ont dit ne pas vouloir prendre en charge les obsèques. Après divers échanges, ils ont tout de même accepté.

Monsieur HARNOIS voulait être enterré dans le caveau familial à Plumieux mais la famille a refusé. Les seules possibilités étaient donc, soit de l'enterrer sur la commune, soit sur sa commune de naissance. La Commune de Plumieux a accepté. Elle termine en expliquant que le jour de son enterrement, très peu de personnes

Elle termine en expliquant que le jour de son enterrement, très peu de personne étaient présentes et qu'aucun membre de la famille n'avait fait de déplacement.

Marc GUILLAUME demande s'il était possible, dans l'éventualité où aucune famille n'avait été retrouvé, d'incinérer le corps et disperser les cendres au jardin du souvenir. Josette LE PONNER lui répond que oui, à condition que ce soit la volonté du défunt.